



FORMATION POUR LES PROFESSIONNEL-LE-S EN DROIT D'ASILE

# Le principe de la proportionnalité dans la jurisprudence de la CEDH et ses perspectives d'application en droit d'asile

**Mardi 29 septembre 2020 de 14h à 17 h15**

## Description

L'université apprend comment rechercher une loi, identifier son champ d'application, comprendre ses prescriptions et savoir l'appliquer. Cette approche positionne la loi comme la base de la solution juridique aux problèmes à laquelle on doit toujours se référer et se conformer. Or cette méthode qui assimile la loi à la pratique des autorités est réductrice. Elle lie à la façon dont les autorités vont exercer leur autorité en poussant à identifier le contenu de la loi à ladite pratique. Les autorités légitiment leurs décisions en invoquant l'application et l'effet contraignant de la loi. Le risque est grand que notre pratique se limite à des interprétations de la loi qui ne sont pas dans l'intérêt de nos mandant-e-s.

Cette formation a pour but de proposer une **méthode d'argumentation juridique** pour mettre en avant les particularités d'une situation et donner du sens à la défense juridique. L'idée est de permettre aux professionnel-le-s du droit d'asile de redevenir des acteurs et actrices à part entière de la procédure administrative dans le domaine de l'asile en appliquant le principe de la proportionnalité.

## Plan du cours

### Partie théorique (1h)

- Définition du principe de proportionnalité
- Explication du principe de proportionnalité à la lumière de l'article de Sébastien Van Drooghenbroeck et Xavier Delgrange, « Le principe de proportionnalité : retour sur quelques espoirs déçus »
- Exemple de l'arrêt CEDH Winterstein et autres c. France du 17 octobre 2013

### Pause (15 min)

### Situations pratiques (1h30)

- Proposition d'utilisation du principe de proportionnalité dans des situations particulières (par exemple dans le cas d'un recours contre une décision Dublin, recours contre une décision de renvoi, etc.)

### Questions et conclusions (30 min)

## Informations pratiques

**Date :** mardi 29 septembre 2020 de 14h à 17h15

**Intervenante :** K.Povlakic, juriste au Service d'Aide Juridique aux Exilé.e.s (SAJE) de l'EPER

**Public-cible :** praticien-ne-s en droit d'asile. 20 participant-e-s maximum

**Lieu :** EPER, Chemin de Bérée 4A, Lausanne (arrêt M2 Fourmi), 3e étage (lieu à confirmer en fonction de la situation sanitaire)

**Prix :** CHF 200

**Inscription et questions :** [chloe.ofodu@eper.ch](mailto:chloe.ofodu@eper.ch)

L'Entraide Protestante Suisse (EPER) combat les causes de la faim, de la pauvreté et de l'injustice dans plus de 30 pays situés sur quatre continents. En Suisse, l'EPER défend les droits des personnes réfugiées et des personnes socialement défavorisées et s'engage pour leur intégration. Le Service Juridique d'Aide aux Exilé.e.s (SAJE) défend les droits des personnes relevant de l'asile dans le canton de Vaud.